

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2014

---

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS24

présenté par  
Mme Carrey-Conte, rapporteure

-----

### ARTICLE 7

Après le mot :

« entreprises »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 23 :

« solidaires d'utilité sociale agréées en vertu du présent article : »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.